

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2550

24 novembre 2010

SOMMAIRE

| Arminius Funds Management S.à r.l 122381 | KBC Districlick | 55 |
|--|---------------------------------------|------------|
| Athanor Equities SICAR-SCA122381 | KBC Renta1223 | 58 |
| Avenue Asia (Luxembourg) S.à r.l 122381 | Kebo International S.A. S.P.F 1223 | 62 |
| Axe Immo S.A | Kensington S.A1223 | 63 |
| Basinco Holdings S.A.H | Linamar Financial Sarl1223 | 7 1 |
| BCBL S.A122363 | LuxiPrivilège | 56 |
| Benlux | Marketia 1223 | 91 |
| Blue Ocean S.A | Mondadori International S.A1223 | 91 |
| Blue Ocean S.A | Murten Financière S.A | 91 |
| Cypholding S.A | PDL Europe Senior 1 S.à r.l1224 | 100 |
| Darwin Investments S.à.r.l122382 | Quoniam Funds Selection SICAV 1223 | 60 |
| Dexia Overseas S.A | Raidho SICAV1223 | 559 |
| Dolis S.A | RMB Holdings S.A1223 | 63 |
| Ecalap, S.A. S.P.F | Satalux1223 | 98 |
| E&G Fonds122359 | Satalux1223 | 98 |
| Elary International S.A122362 | Shalimar S.A. S.P.F | 57 |
| EUROMUTUEL Sicav | St Benoit Private Management S.A 1223 | 98 |
| Euro Truck Services S.à r.l | Sterope, S.A. S.P.F | 559 |
| EXSLB122362 | Tourimonta Holding S.A | 55 |
| FGA Capital Lux S.A | UIL Special-Bond-Portfolio1223 | 64 |
| Fiat Finance S.A122366 | Ulrika S.A | 61 |
| F-Med S.A | Wickler Finance Holding S.A1223 | 64 |
| Grissin S.A | Wickler Frères S.à.r.l | 64 |
| HRS Asset Management S.à r.l122391 | World Performance Portfolios1223 | 161 |
| Icopal Holdings S.à r.l | World Strategy Portfolios1223 | 57 |
| ITISA SPE 1223AN | 700 S A 1223 | 200 |



Ecalap, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.091.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ, située à L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, en date du 13 décembre 2010 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision d'augmentation du capital de la Société;
- 2. Renonciation au droit de préférence pour la souscription des actions nouvelles;
- 3. Modification de l'article 5 des statuts pour se conformer aux résolutions prises ci-dessus;
- 4. Modification au sein du Conseil d'administration;
- 5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 6. Divers.

Référence de publication: 2010148089/1004/17.

Basinco Holdings S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.684.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le mercredi 15 décembre 2010 à 9.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 89.865 (quatre-vingt neuf mille huit cent soixante cinq euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 13.300.000 (treize millions trois cent mille euros) à EUR 13.210.135 (treize millions deux cent dix mille cent trente cinq euros), par annulation de 50.000 actions propres détenues par la société.
- 2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 11.510.135 (onze millions cinq cent dix mille cent trente cinq euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 13.210.135 (treize millions deux cent dix mille cent trente cinq euros) à EUR 1.700.000 (un million sept cent mille euros) par le remboursement de EUR 11.510.135 (onze millions cinq cent dix mille cent trente cinq euros) aux actionnaires au prorata des actions qu'ils possèdent.
- 4. Modalités de remboursement aux actionnaires.
- 5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 6. Modification de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante : "Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après "Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société. La Société existe sous la dénomination de "BASINCO HOLDINGS S.A., SPF".
- 7. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante : "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
 - Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,



que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

- 8. Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit : "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF".
- 9. Modification de l'article 33 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante : "Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et conformément à la Loi sur les SPF".
- 10. Divers

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, cinq jours francs au moins avant la date de l'assemblée générale extraordinaire, au siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152819/503/58.

Tourimonta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 30.516.

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 22 novembre 2010 n'a pu se réunir valablement ; dès lors, conformément à l'article 67-1/(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le mercredi 29 décembre 2010 à 14 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:
 - "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.
 - La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"). "
- 2. Modification de la dénomination sociale de la société en TOURIMONTA HOLDING S.A.-SPF.
- 3. Refonte complète des statuts.

Le conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010153537/34/23.

EUROMUTUEL Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.148.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous convoquer à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires du Fonds EUROMUTUEL SICAV qui se tiendra le 10 décembre 2010 à 14h30 à son siège social, 17 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

- 1. Présentation des rapports annuels du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2010 ;
- 2. Approbation du rapport annuel du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2010 ;
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2010 ;
- 4. Affectation du résultat ;
- 5. Vote sur la décharge des administrateurs concernant l'exécution de leur mission pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2010 ;



- 6. Ratification de la nomination de trois nouveaux administrateurs :
 - * M. Vincent DELAUNAY, Membre du Directoire, CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Paris
 - * M. Luc PEYRONEL, Directeur Général Adjoint, CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Paris
 - * M. Mériadec PORTIER, Directeur Banque Transatlantique Luxembourg SA, Luxembourg
- 7. Divers.

Pour les points à l'ordre du jour, aucun quorum n'est requis. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la SICAV au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010153536/1035/28.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 décembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Démissions du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- 2. Décharge à accorder aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes sortants;
- 3. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration;
- 4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
- 5. Transfert du siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010154899/1023/16.

LuxiPrivilège, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.388.

Les actionnaires sont invités à assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 décembre 2010 à 11.30 heures au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Modification des articles 3, 29 et 36 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
- 2. Modification de l'article 7 des statuts pour mise en concordance avec la Loi du 20 décembre 2002.
- 3. Ajout du paragraphe suivant à l'article 18 des statuts:

 «Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société à deux ou plusieurs personnes physiques ou une ou plusieurs personnes morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs.»
- 4. Modification de l'article 24 des statuts pour mise en concordance avec la Loi du 20 décembre 2002.
- 5. Modification de l'article 25 des statuts par la suppression du dernier paragraphe faisant référence à Luxiprivilège Conseil: «Le terme intérêt personnel tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec LuxiPrivilège Conseil S.A. ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration» pour le remplacer par le paragraphe suivant:
 - «Le terme intérêt personnel tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec toutes sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»
- 6. Modification de l'intitulé de l'article 28 des statuts en «Société de gestion et banque dépositaire» et suppression de toute référence à la Convention de Conseil conclue avec Luxiprivilège Conseil S.A. par la suppression des paragraphes suivants: «La société a conclu une convention de Conseil avec Luxiprivilege Conseil S.A. afin de se faire conseiller et assister quant à son portefeuille.



En rémunération de ses services, le Conseiller en Investissement perçoit à la fin de chaque trimestre une commission au taux annuel, basée sur la valeur des actifs nets moyens de chaque compartiment au cours du trimestre en question.

Le taux de cette commission est limite à un maximum de 2% par an des actifs nets.»

Ajout du paragraphe suivant:

«La société peut conclure un contrat de services de gestion avec une société de gestion dûment autorisée par la loi (la société de gestion) en vertu duquel elle désigne une société de gestion destinée à lui fournir des services de gestion en investissement, d'administration et de commercialisation.»

7. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que, pour être valables, les résolutions devront réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

State Street Bank Luxembourg S.A.

49, avenue J-F Kennedy,

L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010154898/755/49.

Shalimar S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 décembre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2010, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2010.
- 4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010154900/1023/16.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 150.891.

The extraordinary general meeting of shareholders which was held, before notary Henri Hellinckx, at the notary's office in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on November 17, 2010 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of World Strategy Portfolios (the "Company") are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the Notary Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on *December 29, 2010* at 14.30 pm (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

- 1. Modification of article 4 to transfer the registered office of the Company to Mamer at 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter "Luxembourg").
- 2. Miscellaneous.

The new text of the articles of incorporation of the Company will be made available at the registered office of the Management Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.



Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxy duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company by December 27, 2010 at the latest (fax: +352 26396002).

Référence de publication: 2010154901/755/26.

KBC Renta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.669.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le 10 décembre 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010 et de l'affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux administrateurs
- 4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions au plus tard 2 jours ouvrables avant l'Assemblée aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg:

KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique:

KBC Bank NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles

CBC Banque S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles

Centea NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010154902/755/28.

KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.496.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui se tiendra le 10 décembre 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010 et de l'affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux administrateurs
- 4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
- 5. Nominations statutaires
- 6 Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au plus tard 2 jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010154903/755/22.



Raidho SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 146.514.

The extraordinary general meeting of shareholders which was held before notary Henri Hellinckx, at the notary's office in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on November 22, 2010 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of the Company are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the Notary Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on *December 29, 2010* at 2.00 pm (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

 Modification of article 4 to transfer the registered office of the Company from 14B, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, and subsequent amendment of article 15.

The new text of the articles of incorporation will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

Shareholders who cannot be personally present at the meeting may sign and date the proxy and return it at last three business days before the meeting to the registered office of the Company (fax: +352 26396002).

Référence de publication: 2010154904/755/26.

Sterope, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.328.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ, située à L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, en date du *13 décembre 2010* à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital pour le porter à 150.000 euros.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010154905/1004/13.

E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Am 13. Dezember 2010 findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Investmentgesellschaft E&G FONDS um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. September 2010.
- 3. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.



- 5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011
- 6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.
- 7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage vorher bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im November 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010154906/2501/24.

I.T.I. S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.211.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu lundi, le 13 décembre 2010 à 10.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Nominations statutaires.
- 2. Rapports du Conseil d'Administration et de TAX CONSULT S.A.
- 3. Approbation des Comptes Annuels au 30.06.2009 et affectation du résultat.
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010154908/504/16.

Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am 1. Dezember 2010 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

- 1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates
- 2. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
- 3. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2010
- 4. Beschluss über die Verwendung des Ergebnisses des am 30. September 2010 endenden Geschäftsjahres
- 5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
- 6. Bestellung des Wirtschaftsprüfers
- 7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können am Sitz der Gesellschaft unter der Telefonnummer 00352-2640-3009 oder unter der Faxnummer 00352-2640-2818 angefordert werden.

Aktionäre, die an der Generalversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft unter den zuvor genannten Kontaktdaten anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010151284/755/29.



Ulrika S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.219.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2010 n'ayant pu statuer faute de quorum Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 16 décembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»),
- 2. Changement de la dénomination de la société en «ULRIKA S.A, SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société,
- 3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet,
- 4. Ajout d'un alinéa à l'article 5 «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF»,
- 5. Modifications afférentes de l'article 18.
- 6. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010146135/755/23.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 7 décembre 2010 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- 2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2009;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010148087/322/16.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 150.890.

The extraordinary general meeting of shareholders which was held, before notary Henri Hellinckx, at the notary's office in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on November 17, 2010 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of World Performance Portfolios (the "Company") are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the Notary Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on *December 29, 2010* at 14.15 pm (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Modification of article 4 to transfer the registered office of the Company to Mamer at 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter "Luxembourg");



2. Miscellaneous.

The new text of the articles of incorporation of the Company will be made available at the registered office of the Management Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxy duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company by December 27, 2010 at the latest (fax: +352 26396002).

Référence de publication: 2010154907/755/26.

Elary International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 décembre 2010 à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation du rapport du liquidateur
- 2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
- 3. Fixation d'une date pour la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2010149918/795/15.

Kebo International S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.385.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 2 décembre 2010 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/10/2010.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010150561/1267/15.

EXSLB, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1363 Howald, 25, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 21.778.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société anonyme EXSLB en liquidation volontaire qui se tient à L-1628 Luxembourg, 18, rue des Glacis (Etude NATHAN & NOESEN) en date du vendredi, le 3 décembre 2010 à 11.00 heures.

- 1. Rapport de Madame Marie-Marthe BOEWINGER, liquidateur de la société EXSLB
- 2. Vote sur l'opportunité de désigner un commissaire-vérificateur et désignation éventuelle d'un commissaire-vérificateur
 - Attribution de l'unique actif subsistant, une créance de la procédure EXSLB sur l'associé HAUSWIRTH
- 3. Vote sur l'attribution de l'unique actif existant, la créance sur l'associé HAUSWIRTH évaluée à 69.541,69 €



4. Vote sur la décharge à accorder au liquidateur et sur la clôture de la liquidation

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront se doter de la preuve de leur qualité d'actionnaire par présentation d'un certificat d'actions.

Référence de publication: 2010148086/292/19.

Kensington S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 décembre 2010 à 10.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur;
- Quitus aux Administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Nomination du commissaire à la liquidation, La Fiduciaire Glacis;
- Fixation de la date et de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010149915/755/17.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 3 décembre 2010 à 14.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- 2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31/12/2009,
- 3. Affectation du résultat,
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149920/803/16.

BCBL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 décembre 2010 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

- 1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
- 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 3. Rapport du Commissaire aux comptes.
- 4. Décharge aux organes de la société.
- 5. Décision sur l'affectation du résultat.
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010150564/17.



Cypholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 147.638.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1 er décembre 2010 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

- 1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2009.
- 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 3. Rapport du Commissaire aux comptes.
- 4. Décharge aux organes de la société.
- 5. Décision sur l'affectation du résultat.
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010150565/17.

UIL Special-Bond-Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de UIL Special-Bond-Portfolio daté du 8 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Investment Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010151569/10.

(100173738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Wickler Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 91.522.

Wickler Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.278.

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

Agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée Wickler Frères S.à r.l., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 91.522, constituée suivant acte sous seing privé en date du 14 août 1964, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88 du 21 septembre 1964, statuts modifiés en dernier lieu en date du 11 juin 2010 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 1696 du 19 août 2010,

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil de gérance prise en sa réunion du 26 octobre 2010

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2. Maître Marianne GOEBEL, prénommée,

Agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme WICKLER FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 99.278, constituée par acte de Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, le 23 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 15354 de l'année 1990, statuts modifiés en dernier lieu en date du 13 avril 2001 par acte sous seing privé, publié au Mémorial C numéro 583 du 15 avril 2002,

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 26 octobre 2010.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.



La prédite personne, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

- 1) La société Wickler Frères S.à r.l. détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société WICKLER FINANCE HOLDING S.A., et s'élevant à 4.462.200 Eur (quatre million quatre cent soixante-deux mille deux cent EURO), représenté par 1.800 (mille quatre-vingt cent) actions d'une valeur nominale de 2.479 Eur (deux mille quatre cent soixante-dix neuf EURO) chacune.
- 2) La société Wickler Frères S.à r.l. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par les textes subséquents, avec la société WICKLER FINANCE HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.
- 3) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1 er août 2010.
- 4) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, gérants, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.
- 5) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6) Les associés de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267(1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande.
- 7) Un ou plusieurs associés de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des parts du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.
- 8) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).
- 9) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.
 - 10) Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.
- 11) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
 - effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante et sont évalués à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dûs par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.



Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art.278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civil et résidences, les comparants ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Goebel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 novembre 2010. Relation: RED/2010/1679. Reçu douze (12.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 15 novembre 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010152351/94.

(100174879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Benlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 19, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.232.

Suite à la cession de parts sociales en date du 1 er octobre 2010, la répartition du capital social est la suivante:

- Korben S.c.r.l., ayant son siège social 9/11 rue Neuve à B-1000 Bruxelles, enregistrée au Tribunal de Commerce de Belgique sous le numéro 863.897.143, détient 1 part sociale;
- Compagnie Benlux de l'Europe du Nord S.A., ayant son siège social 166, rue de Reckenthal à L-2410 Strassen, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 149 132, détient 499 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010139819/15.

(100160636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Blue Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 100.677.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139820/9.

(100160794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Blue Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 100.677.

Le Bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139821/9.

(100160795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

FGA Capital Lux S.A., Société Anonyme, (anc. Fiat Finance S.A.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.835.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of November,

before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FGA Capital Lux S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 15 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil



des Sociétés et Associations number 180 of 18 March 1999 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.835 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 25 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 6.15 p.m. with Me Tom LOESCH, director, with professional address in Luxembourg, in the chair (the "Chairman"), who appointed as secretary Mr Claudio CHIORAZZI, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Charles MONNIER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following: (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To receive a common explanatory report from the board of directors of the Company and of FGA Capital Ireland PLC concerning the contemplated merger of the Company with and into FGA Capital Ireland PLC.
- 2 To approve the joint merger proposal between the Company, as absorbed company, and FGA Capital Ireland PLC, a public company with limited liability incorporated under Irish law, having its registered office at AlB International Centre, IFSC, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Dublin, Ireland, under number 398711 (the "Absorbing Company"), pursuant to which the Company will be absorbed by the Absorbing Company, by means of the transfer by the Company to the Absorbing Company of all its assets and liabilities, without any restriction or limitation, in consideration for the Absorbing Company allotting to the sole shareholder of the Company thirty-two thousand five hundred and fifty-five (32,555) ordinary shares of the Absorbing Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) per share, having the rights and privileges set out in the Absorbing Company's articles of incorporation as of 20 September 2010 and to set the effective date of the merger.
- 3 To grant full and complete discharge to the members of the board of directors, the statutory auditor and the independent auditor for the proper performance of their respective duties until the date of the general meeting of the shareholder.
- 4 Subject to the merger becoming effective, to acknowledge that the Company, as absorbed company, will cease to exist.
- 5 To appoint one or several attorneys-in-fact to implement the resolutions to be adopted on the basis of this agenda and in particular to transfer to the Absorbing Company, all the assets and liabilities of the Company, in its capacity as absorbed company, and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the merger.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) The undersigned notary confirmed that:
- (a) a joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal") has been drawn up by the board of directors of the Company and by the board of directors of the Absorbing Company and has been approved by the board of directors of the Company and by the board of directors of the Absorbing Company on 20 September 2010; such merger proposal has been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numbers 2073 and 2074 of 5 October 2010, i.e. at least one month before the date of the present general meeting;
- (b) a common explanatory report (the "Explanatory Report") has been drawn up by the board of directors of the Company and by the board of directors of the Absorbing Company describing the reasons for the merger, the exchange ratio, the anticipated consequences for the respective activities of each of the Absorbing Company and the Company and any related legal, economic and social implications of the merger; such Explanatory Report has been approved by the board of directors of the Company and the board of directors of the Absorbing Company on 20 September 2010;
- (c) in the Joint Merger Proposal, FGA Capital S.p.A. (the "Shareholder"), acting as sole shareholder of the Company and as sole shareholder of the Absorbing Company, agreed to waive the written auditors' report pursuant to article 266 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "LCC");
- (d) the respective documents required pursuant to article 267 of the LCC have been deposited at the registered office of the Company, for inspection by the shareholders and those persons having special rights against any of the Company, at least one month prior to the date of the present general meeting; and



- (e) the merger will be completed and become effective vis-à-vis third parties as at 30 December 2010.
- (vii) The Chairman presented the Explanatory Report and the interim accounts of the Company as at 30 June 2010 to the undersigned notary.

A copy of the Explanatory Report after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(viii) That the meeting adopted the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolved to approve the Joint Merger Proposal between the Company, as absorbed company, and the Absorbing Company, pursuant to which the Company will be absorbed by the Absorbing Company, by means of the transfer by the Company to the Absorbing Company of all its assets and liabilities, without any restriction or limitation, in consideration for the Absorbing Company allotting to the sole shareholder of the Company thirty-two thousand five hundred and fifty-five (32,555) ordinary shares of the Absorbing Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) per share, having the rights and privileges set out in the Absorbing Company's articles of incorporation as at 20 th September 2010 and further resolved that the merger becomes effective on 30 December 2010.

Second resolution

The meeting resolved to grant full and complete discharge to the members of the board of directors, the statutory auditor and the independent auditor for the proper performance of their respective duties until the date of this general meeting.

Third resolution

The meeting resolved to acknowledge that the Company, as absorbed company, will cease to exist, subject to the merger becoming effective, i.e. the Commercial Court of the High court of Ireland declaring the proposed merger effective on 30 December 2010 pursuant to the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the merger.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint any director of the Company, each acting individually, with power of substitution, as its attorney-in-fact to implement the foregoing resolutions, and in particular to transfer to the Absorbing Company, all the assets and liabilities of the Company, in its capacity as absorbed company, and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the merger, notably to file with the Luxembourg Register of Commerce and Companies all declarations and crossing out formalities with regards to the Company pursuant to the merger being effective.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) of the LCC, the undersigned notary (i) declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the merger effective on 30 December 2010 and (ii) declares to issue to the Commercial Court of the High Court of Ireland in charge of declaring the merger valid a certificate acknowledging the completion of the legal acts and formalities.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (1,100,-EUR).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.45 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit novembre,

par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FGA Capital Lux S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 180 du 18 mars 1999 et immatriculée au Registre de Commerce et des



Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.835 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 25 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18:15 sous la présidence de Maître Tom LOESCH, administrateur, domicilié professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Monsieur Claudio CHIORAZZI, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Charles MONNIER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

- 1 Présentation du rapport explicatif conjoint des conseils d'administration de la Société et de FGA Capital Ireland PLC concernant la fusion projetée de la Société avec et dans FGA Capital Ireland PLC.
- 2 Approbation du projet commun de fusion entre la Société, comme société absorbée, et la société FGA Capital Ireland PLC, une public company with limited liability régie par le droit irlandais, ayant son siège social à AlB International Centre, IFSC, Dublin 1, Irlande, inscrite au Companies Registration Office de Dublin, Irlande, sous le numéro 398711, comme société absorbante (la «Société Absorbante»), suivant lequel la Société sera absorbée par la Société Absorbante, par le transfert par la Société à la Société Absorbante de l'universalité du patrimoine actif et passif actuel de la Société, sans aucune restriction ou limitation, en échange de l'allocation à l'actionnaire unique de la Société de trente-deux mille cinq cent cinquante-cinq (32.555) actions ordinaires de la Société Absorbante, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune et ayant les droits et privilèges exposés dans les statuts de la Société Absorbante au 20 septembre 2010 et détermination la date d'effet de la fusion.
- 3 Approbation de la décharge entière et totale accordée aux membres du conseil d'administration, du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises agréé pour la bonne exécution de leurs missions respectives jusqu'à la date de l'assemblée générale de l'actionnaire.
- 4 Reconnaissance que la Société, comme société absorbée, cessera d'exister, à condition que la fusion devienne effective.
- 5 Désignation d'un ou plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur base de cet ordre du jour, et plus particulièrement transférer à la Société Absorbante, l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société, en tant que société absorbée, et accomplir tous les actes de toute sorte qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la fusion.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - (vi) Le notaire soussigné constate que:
- (a) un projet commun de fusion (le «Projet Commun de Fusion») a été rédigé conjointement par les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante et a été approuvé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la Société Absorbante le 20 septembre 2010; ce projet commun de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2073 et 2074 du 5 octobre 2010, c'est-à-dire au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale.
- (b) un rapport explicatif conjoint (le «Rapport Explicatif de la Société») a été rédigé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la Société Absorbante, décrivant les raisons de la fusion, les rapports d'échange, les conséquences anticipées pour les activités respectives de la Société Absorbante et de la Société et toute implication juridique, économique et sociale liée à la fusion; ce Rapport Explicatif de la Société a été approuvé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la Société Absorbante le 20 septembre 2010.
- (c) dans le Projet Commun de Fusion de la Société, FGA Capital S.p.A. (l' «Actionnaire»), en tant qu'actionnaire unique de la Société et actionnaire unique de la Société Absorbante, a décidé de renoncer au rapport d'expert écrit destiné aux associés conformément à l'article 266(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «LSC»).



- (d) les documents respectifs exigés par l'article 267 de la LSC, ont été déposés au siège social de la Société, pour inspection par l'Actionnaire et les personnes ayant des droits spéciaux contre la Société, au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale.
 - (e) la fusion sera complète et effective à l'encontre des tiers le 30 décembre 2010.
- (vii) Le Président a présenté le Rapport Explicatif et les comptes intérimaires de la Société au 30 juin 2010 au notaire soussigné.

Une copie du Rapport Explicatif, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(viii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion entre la Société, comme société absorbée, et la Société Absorbante, suivant lequel la Société sera absorbée par la Société Absorbante, par l'apport de la Société à la Société Absorbante de l'universalité du patrimoine actif et passif actuel de la Société, sans aucune restriction ou limitation, en échange de l'allocation à l'Actionnaire de la Société de trente-deux mille cinq cent cinquante-cinq (32.555) actions ordinaires de la Société Absorbante, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune et ayant les droits et privilèges exposés dans les statuts de la Société Absorbante au 20 septembre 2010 et a en outre décidé d'établir la date d'effet de la fusion au 30 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'accorder entière et totale décharge aux membres du conseil d'administration, du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises agrée pour la bonne exécution de leurs missions respectives jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de reconnaître que la Société, comme société absorbée, cessera d'exister, à condition que la fusion devienne effective, à savoir au moment où la chambre commerciale de la High Court d'Irlande constate la réalisation de la fusion au 30 décembre 2010 après que l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante aura approuvé la fusion.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de nommer tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire pour exécuter les résolutions adoptées par cette assemblée générale, et plus particulièrement transférer à la Société Absorbante, l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société, en tant que société absorbée, et accomplir tous les actes de toute sorte qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la fusion, en particulier déposer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg toutes déclarations ainsi que le formulaire de radiation visant la Société suite à la réalisation effective de la fusion.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société afin de rendre la fusion effective au 30 décembre 2010 et (ii) déclare délivrer à la chambre commerciale de la High Court d'Irlande chargée de déclarer la fusion valide un certificat constatant la réalisation de ces actes légaux et formalités.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille et cent euros (EUR 1.100.-EUR)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation données aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Claudio CHIORAZZI, Charles MONNIER, Tom LOESCH, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49537. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.



Luxembourg, le 14 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152990/233.

(100175371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Icopal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010139084/11.

(100159869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59877 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139122/10.

(100159718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Dexia Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty ninth day of October.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DEXIA OVERSEAS LIMITED, a company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Fourth Floor, Royal Bank House, 24 Shedden Road, Grand Cayman KY1-1110, Cayman Islands (the "Company").

The meeting is chaired by Mr. Jean-Marc van Oldeneel, employee, with professional address at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Mrs. Nathalie Schoppach, employee, with professional address at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Jürgen Wirtzfeld, employee, with professional address at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

- I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.
- II. It appears from said attendance list that all the 600,000 (six hundred thousand) shares with a par value of USD 1,-(one United States Dollar) each representing the entire share capital of the Company are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- III. The bond holders (obligataires) of the Company have been duly convened to assist, without having any voting power, at this extraordinary general meeting. No bond holder was present or represented at the meeting.
 - IV. The following documents were submitted to the meeting:
 - a) A copy of the articles of incorporation of the Company;
 - b) A copy of the minutes of the Company's shareholder's resolutions dated October 22, 2010;
 - c) A copy of the minutes of the Company's directors' resolutions dated October 25 and 26, 2010;



- d) An audit report of the Company dated October 27, 2010 containing a copy of the balance sheet of the Company as at September 3, 2010;
- e) Resignation letters of the following persons as directors of the Company with effect as of today: Mr. Ludo Schockaert, Mr. Dermot Burns and Mr. Eamonn Tuohy.
 - V. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- (1) To acknowledge the transfer of the registered office of the Company from Grand Cayman, the Cayman Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (2) To adopt the Luxembourg law form of a joint stock company (société anonyme);
 - (3) To change the Company's name from "DEXIA OVERSEAS LIMITED" to "DEXIA OVERSEAS S.A."
- (4) To convert the Company's share capital currently denominated in USD into Euro at a rate of USD 1.- for EUR 0.7232 as per the exchange rate as of today;
 - (5) To adopt amended and restated articles of incorporation;
 - (6) To fix the registered office of the Company at 180, rue des Aubépines, L- 1145 Luxembourg;
 - (7) To appoint with immediate effect and for a period of six (6) years the following persons as directors of the Company:
- 1 Mr. Claude Schon, employee, born 1 April 1956 in Luxembourg, residing professionnally in , L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch;
- 2 Mr. Ralph Diseviscourt, employee, born 3 July 1976 in Wiltz, residing professionnally in , L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch;
- 3 Mr. Peter Franck, employee, born 30 July 1971 in Blankenberge (B), residing professionally in B-1210 Bruxelles, 5, avenue Galilée;
- 4 Mr. Joris Laenen, employee, born 20 July 1965 in Geel (B), residing professionally in B-1210 Bruxelles, 5, avenue
- (8) To appoint with immediate effect and for a period of six (6) years Deloitte S.A., a joint stock company (société anonyme), having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 67.895 as auditor of the Company.

The chairman reports to the meeting that the shareholder and directors took resolutions as referred to in IV. b) and c) above, whereby they resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the registered seat of the Company out of the Cayman Islands, and to set up the registered office of the Company in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms as far as it is necessary the decision to transfer, with immediate effect the registered office of the Company from Grand Cayman, the Cayman Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves to adopt the Luxembourg law form of a joint stock company (société anonyme).

Third resolution

The meeting resolves to change the Company's name from "DEXIA OVERSEAS LIMITED" to "DEXIA OVERSEAS S.A."

Fourth resolution

The meeting resolves to convert the Company's share capital currently denominated in USD into Euro at a rate of USD 1.- for EUR 0.7232 as per the exchange rate as of today. The share capital in the amount of six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000.-) is hence converted into four hundred thirty three thousand nine hundred twenty Euro (EUR 433,920.-) represented by six hundred thousand (600,000) shares without par value.

Valuation report

An independent auditor's valuration report has been drawn up by Deloitte S.A., a joint stock company (société anonyme), with registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, which report concludes as follows:

"Conclusion

Based on the work performed as described in section 6 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of Dexia Overseas Limited, to be renamed Dexia Overseas S.A., is not at least equal to the number and the nominal value of shares issued".



Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The meeting resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Dexia Overseas S.A.".
- **Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the boar of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the abovementioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at four hundred thirty three thousand nine hundred twenty Euro (EUR 433,920.-) represented by six hundred thousand (600,000) shares without par value.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.



Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate and/or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If the required presence quorum is not attained, the meeting shall be adjourned and a second meeting shall be convened at the same hour, five business days later, which will deliberate and/or act validly only if a majority of the directors is present or represented at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of share-holders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several independent auditors in lieu of the statutory auditor(s).

The independent auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors. The independent auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.



If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Sixth resolution

The meeting resolves to fix the registered seat of the Company at 180, rue des Aubépines, L- 1145 Luxembourg.

Seventh resolution

As a result of the resignation letters of Mr. Ludo Schockaert, Mr. Dermot Burns and Mr. Eamonn Tuohy as outlined in item IV e) above, the meeting resolves to appoint with immediate effect and for a period of six (6) years the following persons as directors of the Company:

- 5 Mr. Claude Schon, employee, born 1 April 1956 in Luxembourg, residing professionnally in , L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch;
- 6 Mr. Ralph Diseviscourt, employee, born 3 July 1976 in Wiltz, residing professionnally in , L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch;
- 7 Mr. Peter Franck, employee, born 30 July 1971 in Blankenberge (B), residing professionally in B-1210 Bruxelles, 5, avenue Galilée;
- 8 Mr. Joris Laenen, employee, born 20 July 1965 in Geel (B), residing professionally in B-1210 Bruxelles, 5, avenue Galilée.

Eighth resolution

The meeting resolves to appoint with immediate effect and for a period of six (6) years Deloitte S.A., a joint stock company (société anonyme), having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 67.895 as auditor of the Company.

Expenses

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately five thousand Euro (EUR 5.000,-).

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.



S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DEXIA OVERSEAS LIMITED, une société constituée sous le droit des lles Cayman, ayant son siège social au Fourth Floor, Royal Bank House, 24 Shedden Road, Grand Cayman KY1-1110, Cayman Islands (la «Société»).

L'assemblée est présidée par M. Jean-Marc van Oldeneel, employé privé, demeurant professionnellement au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme. Nathalie Schoppach, employée privée, demeurant professionnellement au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jürgen Wirtzfeld, employé privé, demeurant professionnellement au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- l. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Il appert de cette liste de présence que les 600.000 (six cent mille) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. Les obligataires de la Société ont été dûment convoqués afin d'assister, sans droit de vote, à la présente assemble générale extraordinaire. Aucun obligataire n'a été présent ou représenté à cette assemblée.
 - IV. Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:
 - (a) Une copie des statuts de la Société;
 - (b) Une copie des résolutions de l'actionnaire de la Société du 22 octobre 2010;
 - (c) Une copie des résolutions des administrateurs de la Société des 25 et 26 octobre 2010;
 - (d) Un rapport d'un réviseur daté du 27 octobre 2010 contenant le bilan de la société au 3 septembre 2010;
- (e) Des letters de demission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à compter de ce jour: M. Ludo Schockaert, M. Dermot Burns et Mr. Eamonn Tuohy.
 - V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- (1) Approbation du transfert du siège social de Grand Cayman, lles Cayman vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- (2) Approbation et confirmation de la forme juridique luxembourgeoise de la Société comme celle d'une société anonyme.
- (3) Modification de la dénomination sociale de la Société de «DEXIA OVERSEAS LIMITED» en «DEXIA OVERSEAS S.A.».
- (4) Conversion du capital social de la Société actuellement libellé en Dollars US en Euro, en application d'un taux de conversion de USD 1,- pour EUR 0,7232 selon le taux de change en vigueur en date de ce jour.
 - (5) Adoption de statuts modifiés et refondus.
- (6) Détermination du siège social de la Société au 180, rue des Aubépines, L- 1145 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- (7) Nomination avec effet immédiat et pour une durée de six (6) ans des personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société:
- 9 M. Claude Schon, employé privé, né le 1 ^{er} avril 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953;
- 10 M. Ralph Diseviscourt, employé privé, né le 3 juillet 1976 à Wiltz, demeurant professionnellement à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953;
- 11 M. Peter Franck, employé privé, né le 30 juillet 1971 à Blankenberge (B), demeurant professionnellement à Bruxelles, 5, avenue Galilée, B-1210;
- 12 M. Joris Laenen, employé privé, né le 20 juillet 1965 à Geel (B), demeurant professionnellement à Bruxelles, 5, avenue Galilée, B-1210.
- (8) Nomination de Deloitte S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.895, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de six (6) ans.

Le président rapporte à l'assemblée que l'actionnaire et les administrateurs ont pris les résolutions dont il est question au point IV. b) et c) ci-dessus, afin de renforcer la capacité de la Société à continuer de manière efficace ses activités et



de transférer le siège social de la Société hors des lles Cayman et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de Grand Cayman, lles Cayman vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société «DEXIA OVERSEAS LIMITED» en «DEXIA OVERSEAS S.A.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société Société actuellement libellé en Dollars US en Euro, en application d'un taux de conversion de USD 1,- pour EUR 0,7232 selon le taux de change en vigueur en date de ce jour. Le capital social d'un montant de six cent mille dollars américains (USD 600.000,-) est ainsi converti en quatre cent trente trois mille neuf cent vingt Euro (EUR 433.920,-) représenté par six cent mille (600.000) actions sans valeur nominale.

Rapport d'évaluation

Un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant a été établi par Deloitte S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont la conclusion est libellée comme suit:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites à la section 6 du présent rapport, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse penser que l'actif net de Dexia Overseas Limited, qui sera renommée Dexia Overseas S.A., n'est pas au moins égal au nombre et à la valeur nominale des actions émises».

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de modifier et de refondre les statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Dexia Overseas S.A.".
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent trente trois mille neuf cent vingt Euro (EUR 433.920,-) représenté par six cent mille (600.000) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum de présence requis n'est pas atteint, la réunion sera ajournée et une deuxième réunion sera reportée à cinq jours ouvrables à la même heure. Cette deuxième réunion ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à cette réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.



- Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer, avec effet immédiat le siège social de la Société au 180, rue des Aubépines, L- 1145 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.



Septième résolution

Suite aux lettres de démission de M. Ludo Schockaert, de M. Dermot Burns et de M. Eamonn Tuohy dont il est question au point IV e) ci-dessus, l'assemble décide de nommer, avec effet immdiat et pour une durée de six (6) ans, les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société:

- M. Claude Schon, employé privé, né le 1 ^{er} avril 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- M. Ralph Diseviscourt, employé privé, né le 3 juillet 1976 à Wiltz, demeurant professionnellement à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- M. Peter Franck, employé privé, né le 30 juillet 1971 à Blankenberge (B), demeurant professionnellement à 5, avenue Galilée, B-1210 Bruxelles;
- M. Joris Laenen, employé privé, né le 20 juillet 1965 à Geel (B), demeurant professionnellement à 5, avenue Galilée, B-1210 Bruxelles.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Deloitte S.A, une société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.895, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de six (6) ans.

Frais

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évaluées à environ cinq mille Euro (EUR 5.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: van Oldeneel, Schoppach, Wirtzfeld, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153195/488.

(100176829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Zee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 117.906.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

NB: Il s'agit d'une nouvelle publication pour erreur de mise en page du bilan au 31.12.2007 déjà enregistré au 19.01.2009

Référence LSO CX/10859

Référence RC L090009348.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139768/13.

(100159713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.



Arminius Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 149.724.

EXTRAIT

En date du 28 août 2010, le nom de M. Dennis Müller, Geschäftsführer de la Société, né le 14 janvier 1978 à Stolberg, Allemagne, a été changé en Dennis Linden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Octobre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010139769/14.

(100160382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Athanor Equities SICAR-SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.367.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 21 septembre 2010:

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Omar Essakalli et Jacques Lucet en tant qu'administrateurs délégués.
- L'assemblée décide d'accepter la nomination de Philippe Perret, domicilié au 51 rue Arnould Villa, 13001 Marseille (France), Catherine Zoller, domiciliée au 4 rue Marie Curie, 8049 Strassen (Luxembourg), et Jean Marie Santander domicilié au 1 rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant que délégués à la gestion journalière.

A l'issue de l'assemblée, les délégués à la gestion journalière se composent comme suit:

- Jean-Marie Santander
- Philippe Perret
- Catherine Zoller

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139770/19.

(100160033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Avenue Asia (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.225.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 13 octobre 2010 avec effet au 1 ^{er} septembre 2010, que Avenue Asia Special Situations Fund MI LP. a transféré les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Avenue Luxembourg LLC, une limited liability company, constituée et régit selon de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 615, South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3610178.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Avenue Asia Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010139771/19.

(100160118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.



Axe Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.811.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010139772/10.

(100160257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Darwin Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 156.773.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the 12 th November 2010,

Before Maître Jacques DELVAUX, civil notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

VELVET LLC, a company incorporated and existing under the laws of Georgia (U.S.A.), having its address in 900 Old Roswell Lakes Parkway, Suite 310, Roswell, Georgia 30076, U.S.A. and registered with the Secretary of State of Georgia, Corporation Division under control number 0406254, acting in its capacity as sole shareholder of Darwin Investments N.V., a company registered in the Commercial Register of the Curacao Chamber of Commerce & Industry under number 65304 having its offices at Berg Arrarat 1, Curacao,

here represented by Mr. Massimiliano SELIZIATO, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy givenin London on the 10 th of November, 2010. The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I.- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.
 - II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Transfer of the registered office and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company from Curacao to Luxembourg and set its articles of association.
- 2. Set the registered office and the place of effective management (also known as the principal place of business) at 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. Amend and restate the articles of association of the Company to reflect the fact that the Company will become a Luxembourg company in the legal form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"),
 - 4. Appointment of managers
 - 5. Miscellaneous
 - III. The meeting was provided with the following documents:
 - A copy of the current articles of association of the Company;
 - A copy of excerpt from Curacao Commercial Register dated November 11,, 2010,
 - A copy of the resolutions of the shareholders of the Company taken in Curacao dated September 20, 2010
 - A copy of the notarial deed held in Curacao dated October 26 2010, and
 - An interim balance sheet of the Company as of 31 July 2010.

All the above mentioned documentation initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed.

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office and place of effective management of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg, in Luxembourg, at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and therefore to reiterate and ratify, in as much as necessary the resolutions of the shareholders of the Company taken in Curacao on September 20, 2010.



Second resolution

It is resolved that the Company continues its activity without interruption of its legal existence in the Grand Duchy of Luxembourg, under the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée".

Third resolution

It is resolved to acknowledge the amendment of the articles of association of the Company in order to make them comply with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société à responsabilité limitée" and to ratify the current version of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.
- 2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.
- 2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.
- 2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
 - 2.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "DARWIN INVESTMENTS S.à.r.I".

Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.
- 5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).
 - 5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

- 6.1 Subscribed Share Capital
- 6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 35,000 (thirty five thousand Euros) represented by 35,000 (thirty five thousand) shares (parts sociales) of EUR 1.00 (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- 6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.
 - 6.2 Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.



6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 6.5 -Transfer of Shares
- 6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.
- 6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.
- 6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 -Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

- 7.1 Appointment and Removal
- 7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
 - 7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.
- 7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 -Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

- 7.3 -Representation and Signatory Power
- 7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.
- 7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
 - 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures
- 7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.
- 7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.
- 7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).
- 7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.



- 7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.
- 7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
 - 7.5 -Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

- 8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- 8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- 8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

- 9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of June, at 4.00 pm.
- 9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.
- **Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

- 11.2 Annual Accounts
- 11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made
- 11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

- 12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.
- 12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- 13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.



- 13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Fourth resolution

The sole shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from an interim balance sheet as of 31 July 2010 which has been delivered to the notary. A copy of the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

It results from the interim balance and a certificate of the management that the net assets of the Company are at least EUR 35.000.-(thirty-five thousand euros).

Fifth resolution

It is hereby resolved to appoint as sole manager of the Company for an unlimited period:

Mr Massimiliano SELIZIATO, born on 6 January 1982 at Mirano (Italy) residing professionally at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 5,500.-. There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 12 Novembre

deed.

par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

VELVET LLC, une société enregistré en Georgia (U.S.A.) avec le Secretary of State, Corporations Division sous le numéro 0406254, ayant son siège social 900 Old Roswell Lakes Parkway, Suite 310, Roswell, Georgia 30076, U.S.A. et inscrite avec le Secretary of State of Georgia, Corporation Division sous le numéro 0406254, actant comme actionnaire unique de la société Darwin Investment N.V., une société enregistrée auprès du Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry sous le numéro 65304, ayant son siège social au Berg Arrart 1, Curaçao,

ici représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, résident professionnellement au 5, place du Théâtre, à L-2613 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Londres et datée du10 novembre 2010. Ladite procuration, après signature par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l.- que toutes les parts sociales sont représentées, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés de la Société ont été préalablement informés.
 - II.- que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1. Transfert du siège social et du siège de direction effective (également connu comme étant le siège principal des activités) de la Société de Curação vers Luxembourg, et rédaction de ses statuts.
- 2. Détermination du siège social et de l'établissement principal au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.



- 3. Modification et reformulation des statuts de la Société afin de refléter le fait que la Société va opérer au Luxembourg sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée.
 - 4. Nomination des gérants;
 - 5. Divers.
 - III.- Les documents suivants ont été soumis lors de l'assemblée:
 - Une copie des statuts en vigueur de la Société,
 - Une copie de l'extrait du Curação Commercial Register datée 11 Novembre 2010,
 - Une copie des résolutions des associés de la Société prises à Curaçao le 20 Septembre 2010,
 - Une copie de l'acte notarié tenue à Curaçao datée 26 Octobre 2010 et
 - Un bilan provisoire de la Société daté du 31 Juillet 2010

Tous les documents ci-avant mentionnés paraphés "ne varietur" par le mandataire des associés représentés, et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés existants, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société vers le Grand Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville, au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg et par conséquent, de rappeler et de ratifier, pour autant que de besoins les résolutions des associés de la Société prises à Curaçao le 20 Septembre 2010.

Deuxième résolution

Il est décidé que la Société opère au Grand Duché de Luxembourg, sous la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Troisième résolution

Il est décidé de prendre en considération la modification des statuts de la Société afin de les rendre conformes, en substance avec le droit du Grand Duché de Luxembourg applicable à une société à responsabilité limitée luxembourgeoise et de ratifier la présente version des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après:

STATUTS

Art. 1 er. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

- 2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.
- 2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.
- 2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.
- 2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.
- 2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
 - 2.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «DARWIN INVESTMENTS S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social est établi à Luxembourg -Ville.
- 5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand -Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



- 5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.
 - 5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

- 6.1 -Capital Souscrit et Libéré
- 6.1.1 Le capital social est fixé à 35.000 EUR (trente-cinq mille Euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 EUR (un Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.
- 6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.
 - 6.2 Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 -Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 -Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- 6.5 Transfert de Parts Sociales
- 6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
- 6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.
 - 6.6 Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

- 7.1 -Nomination et Révocation
- 7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.
- 7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 -Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

- 7.3 -Représentation et Signature Autorisée
- 7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.
- 7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.



- 7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
 - 7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures
- 7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.
- 7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.
- 7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.
- 7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.
- 7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.
- 7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
 - 7.5 -Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

- 8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.
- 8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingtcinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

- 9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin, à 16h00.
- 9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 -Comptes Annuels



- 11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.
- 11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

- 12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.
- 12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- 13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- **Art. 14. Référence a la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.
- **Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand -Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique prend acte que la description et la cohérence de l'actif et du passif de la Société résultent d'un bilan provisoire établi au 31 juillet 2010, tel que remis au notaire. Une copie du bilan provisoire signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique, et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique déclare que la totalité de l'actif et du passif de la Société, sans aucune restriction, demeure la propriété intégrale de la Société, qui continue de posséder tous ses avoirs et d'être liée par toutes ses dettes et ses engagements.

Il résulte du bilan provisoire et d'un certificat de la direction que l'actif net de la Société atteint au moins EUR 35.000 (trente-cinq mille euros).

Cinquième résolution

Il est décidé par la présente de nommer comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

M. Massimiliano SELIZIATO, né le 6 janvier 1982, à Mirano (Italie) et résident professionnellement au 5 place du Théâtre, à L-2613 Luxembourg

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge dans le cadre du présent acte, s'élève à environ EUR 5.500,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

À la demande du comparant, le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. SELIZIATO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2010, LAC/2010/50125: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.



Luxembourg, le 21 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153646/477.

(100176985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

HRS Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.344.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139079/10.

(100159953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Marketia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 43.375.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010139165/12.

(100159899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Murten Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.762.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139177/9.

(100159514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Mondadori International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.736.076,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.273.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MONDADORI INTERNA-TIONAL S.A.» constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx en date du 18 septembre 1970, publié au Mémorial C n° 204 du 10 décembre 1970 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 10 mai 2010 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 juillet 2010, numéro 1457, page 69906 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par M. Paolo ROMANELLO, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à Milan. Le président désigne comme secrétaire M. Federico FRANZINA, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Alessandro CUSUMANO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.



- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 30.490.000 (trente millions quatre cent quatre-vingt-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à 350.736.076 Euros (trois cent cinquante millions sept cent trente six mille zéro soixante-seize Euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective et de l'administration centrale de la société de L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal au Via Bianca di Savoia, 12 20122 MILAN (Italie) et adoption par la Société de la nationalité italienne, du statut et de la forme de la Société par actions de droit italien, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.
- 2. Changement de la dénomination de la société «MONDADORI INTERNATIONAL S.A.» en «MONDADORI INTERNATIONAL S.p.A.».
 - 3. Approbation d'une situation comptable arrêtée au 16 novembre 2010.
- 4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie
 - 5. Nomination des administrateurs:
 - Carlo Maria VISMARA, né à Milano (MI) il 7/9/1957, C.F. VSM CLM 57P07 F205X Président;
 - Paolo ROMANELLO, né à Udine (UD) l'11/11/1967, C.F. RMN PLA 67S11 L483Z-administrateur;
 - Antonio IANNOTTA, né à Frattamaggiore (NA) il 19/11/1956, C.F. NNT NTN 56S19 D789H administrateur; fixation de leurs pouvoirs, du terme de leurs mandats et de leurs emoluments.
 - 6. Nomination d'un collège de commissaires composé de 3 membres effectifs et 2 membres suppléants:
 - Marco VALSECCHI, né à Milano (MI) le 21/3/1967, C.F. VLS MRC 67C21 F205D, membre effectif et Président,
 - Fabrizio FELTER, né à Vimercate (MI) le 14/7/1963, C.F. FLT FRZ 63L14M O52B, membre effectif,
 - Giovanni MARTINELLI, né à Cernobbio (CO) le 27/12/1946, C.F. MRT GNN 46T27 C520Y, membre effectif,
 - Franco GHIRINGHELLI, né à Varese (VA) le 12/3/1949, C.F. GHR FNC 49C12 L682V, membre suppléant,
 - Alessandro Ferdinando MARTINELLI, né à Milano (MI) 13e 5/7/1960, C.F. MRT LSN 60L05 F205K membre suppléant; fixation du terme de leurs mandats et de leurs émoluments.
- 7. Nomination de la société Deloitte & Touche S.p.A. avec siège à Via Tortona, 25, à 20144 Milan (Italie), comme comme réviseur d'entreprises, fixation du terme du mandat et des honoraires du réviseur.
 - 8. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.
 - 9. Délégation de pouvoirs.
- 10. Décision que les résolutions de 1 à 9 ci-avant sont soumises à la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie et la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
 - 11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire, la direction effective et l'administration centrale de la société de L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal au Via Bianca di Savoia, 12 – 20122 MILAN (Italie),

et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, le statut et la forme de la Société par actions de droit italien, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

L'Assemblée constate qu'il n'existe plus aucun emprunt obligataire en cours et que, dès lors, aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Elle constate également:

- que tous les impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes respectivement a comptabilisé des provisions adéquates pour impôts,
 - que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en Italie étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.



Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société «MONDADORI INTERNATIONAL S.A.» en «MONDADORI INTERNATIONAL S.p.A.».

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver une situation comptable de la société arrêtée au 16 novembre 2010, telle qu'elle a été rédigée par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer administrateurs jusq'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011, avec les pouvoirs conférés par les nouveaux statuts, sauf révocation ou démission:

- Carlo Maria VISMARA, né à Milano (MI) il 7/9/1957, C.F. VSM CLM 57P07 F205X Président;
- Paolo ROMANELLO, né à Udine (UD) l'11/11/1967, C.F. RMN PLA 67S11 L483Z administrateur;
- Antonio IANNOTTA, né à Frattamaggiore (NA) il 19/11/1956, C.F. NNT NTN 56S19 D789H administrateur.

L'Assemblée décide que le mandat des administrateurs sera gratuit.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer un collège de commissaires composé de 3 membres effectifs et 2 membres suppléants, choisits parmi des professionels inscrits au «Registro dei Revisori Contabili» en Italie:

- Marco VALSECCHI, né à Milano (MI) le 21/3/1967, C.F. VLS MRC 67C21 F205D, membre effectif et Président,
- Fabrizio FELTER, né à Vimercate (MI) le 14/7/1963, C.F. FLT FRZ 63L14M O52B,- membre effectif,
- Giovanni MARTINELLI, né à Cernobbio (CO) le 27/12/1946, C.F. MRT GNN 46T27 C520Y, membre effectif,
- Franco GHIRINGHELLI, né à Varese (VA) le 12/3/1949, C.F. GHR FNC 49C12 L682V, membre suppléant,
- Alessandro Ferdinando MARTINELLI, né à Milano (MI) 13e 5/7/1960, C.F. MRT LSN 60L05 F205K membre suppléant; Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée décide que leurs émoluments correspondront aux tarifs professionnels minimum en vigueur en Italie.

Septième résolution

L'Assemblée indique que la société Deloitte & Touche S.p.A., avec siège Via Tortona, 25, à 20144 Milan (Italie), sera nommée comme réviseur d'entreprises lors d'une prochaine assemblée générale à tenir lorsque le transfert du siège social de la Société en Italie sera accompli. Toutes délibérations concernant la fixation du terme du mandat et des honoraires du réviseur ainsi que des eventuelles autres dispositions nécessaires seront prises lors de cette assemblée en conformité avec la loi et la réglementation spécifique en vigeur en Italie.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante:

STATUTO

Denominazione

Art. 1. La società è denominata:

"MONDADORI INTERNATIONAL S.P.A."

Tale denominazione può essere usata in qualsiasi forma grafica.

Sede

Art. 2. La società ha sede nel comune di Milano.

La società ha facoltà, da esercitarsi secondo le modalità di legge, di istituire e sopprimere altrove ed ovunque, anche all'estero, sedi secondarie, succursali, filiali, agenzie, rappresentanze ed uffici amministrativi.

Domicilio

Art. 3. Il domicilio degli azionisti ed eventualmente il loro numero di fax e/o l'indirizzo di posta elettronica, per quel che concerne i loro rapporti con la società, è quello che risulta dal libro dei soci.



E' obbligo degli azionisti comunicare tempestivamente per iscritto alla società ogni variazione in proposito.

Oggetto

Art. 4. La società ha per oggetto l'esercizio, non nei confronti del pubblico, dell'attività di assunzione di partecipazioni in altre società e imprese che abbiano per scopo, la produzione, la vendita e la distribuzione di libri, periodici e giornali nonché prodotti dell'industria cartaria e grafica e loro derivati, e qualsiasi altro prodotto impiegato nella distribuzione dell'informazione, nell'acquisizione di titoli e diritti, tramite la partecipazione, il trasporto, l'abbonamento, la sottoscrizione o l'opzione di acquisto o in qualsiasi altra forma, inclusa tra le altre cose l'acquisizione di brevetti e licenze, la loro gestione e il loro sfruttamento.

La società può in ogni caso compiere tutti gli atti e tutte le operazioni contrattuali, commerciali, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute utili dagli amministratori per il conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di attività di concessioni di finanziamenti sotto qualsiasi forma nei confronti del pubblico nonchè delle altre attività riservate di cui al D.Lgs. 1 settembre 1993 n. 385 e al D. Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58.

Il tutto previa sussistenza dei requisiti eventualmente necessari e il conseguimento delle autorizzazioni eventualmente del pari necessarie per l'esercizio di una o di parte o di tutte le attività sopraindicate.

Durata

Art. 5. La durata della società è fissata al 31 dicembre 2100 e può essere prorogata, con esclusione del diritto di recesso per i soci che non abbiano concorso all'approvazione della deliberazione.

Capitale - Azioni

Art. 6. Il capitale sociale è di euro 350.736.076,00 (trecentocinquantamilionisettecentotrentaseimilasettantasei virgola zero zero) diviso in n. 350.736.076 (trecentocinquantamilionisettecentotrentaseimilasettantasei) azioni del valore nominale di euro 1,00 (uno virgola zero zero) cadauna.

Il capitale sociale può essere aumentato anche mediante conferimenti di beni in natura e di crediti nei limiti consentiti dalla legge.

Art. 7. Le azioni sono nominative e liberamente trasferibili. Ogni azione da diritto ad un voto.

L'introduzione o la rimozione di vincoli alla circolazione delle azioni non legittima i soci, che non hanno concorso all'approvazione delle relative deliberazioni, all'esercizio del diritto di recesso.

Finanziament

- **Art. 8.** I versamenti in denaro fatti dagli azionisti alla società a titolo di finanziamento possono essere effettuati a termini di legge, anche in osservanza del combinato disposto degli articoli 2497-quinquies e 2467 del codice civile:
- a) sotto forma di apporto in conto capitale senza diritto a restituzione; b) sotto forma di finanziamento fruttifero o infruttifero con diritto a restituzione.

Assemblea

- Art. 9. L'Assemblea si riunisce presso la sede sociale od altrove, purché in Italia o nei paesi membri dell'Unione Europea.
- **Art. 10.** L'Assemblea, in prima e seconda convocazione, è convocata dal Consiglio di Amministrazione mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora e del luogo dell'adunanza e le materie da trattare. Può contenere anche le stesse indicazioni per le convocazioni successive, qualora le precedenti andassero deserte.

Tale avviso deve essere pubblicato nella Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana, almeno quindici giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Purché sia garantita la prova dell'avvenuto ricevimento almeno otto giorni prima della data dell'Assemblea in prima convocazione, il consiglio di amministrazione può scegliere uno dei seguenti mezzi di convocazione in via alternativa alla pubblicazione nella Gazzetta Ufficiale:

- a) lettera raccomandata con avviso di ricevimento o telegramma inviati a tutti i soci iscritti nel libro dei soci;
- b) lettera semplice, inviata ai soggetti sopra indicati, che deve dagli stessi essere restituita in copia sottoscritta per ricevuta, con apposta la data di ricevimento;
- c) messaggio telefax o di posta elettronica inviato e ricevuto dagli azionisti al numero di telefax o all'indirizzo di posta elettronica risultante dal libro soci dagli stessi comunicato;

Per la medesima convocazione possono essere utilizzati anche mezzi diversi tra quelli sopra elencati.

Art. 11. In mancanza delle formalità suddette, l'Assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale, sono presenti tutti gli altri aventi diritto al voto e partecipa all'Assemblea la maggioranza dei componenti gli organi amministrativo e di controllo.

Il presidente della riunione provvede a comunicare tempestivamente le deliberazioni assunte ai componenti gli organi amministrativo e di controllo non presenti.



Art. 12. L'Assemblea ordinaria per l'approvazione del bilancio deve essere convocata, almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, oppure entro centottanta giorni, qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato ovvero qualora lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società.

Le ragioni della dilazione sono riportate nella Relazione del Consiglio di Amministrazione sulla gestione.

Art. 13. Possono intervenire all'Assemblea gli azionisti ai quali spetta il diritto di voto nonché i soggetti ai quali, per legge o in forza del presente statuto, è riservato il diritto di intervento.

Spetta al presidente dell'Assemblea constatare il diritto di intervento all'Assemblea e la regolarità delle deleghe.

- Art. 14. L'Assemblea ordinaria e/o straordinaria può tenersi, con interventi dislocati in più luoghi, contigui o distanti, per audioconferenza o videoconferenza, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento degli azionisti ed è, pertanto, necessario che:
- sia consentito al presidente dell'Assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, distribuendo agli stessi, se redatta, la documentazione predisposta per la riunione, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
 - sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.
- Art. 15. Ogni soggetto legittimato all'esercizio del diritto di voto può farsi rappresentare, mediante delega scritta, ai sensi di legge.
- Art. 16. L'Assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da colui che, di volta in volta, venga designato a maggioranza degli azionisti presenti.

L'Assemblea, se il verbale non è redatto da notaio, nomina un segretario, anche non azionista.

- **Art. 17.** Le deliberazioni dell'Assemblea sono fatte constatare da apposito verbale firmato dal presidente della riunione e dal segretario; nei casi di legge e ogni qualvolta lo ritenga opportuno, il presidente della riunione fa redigere il verbale da un notaio di sua scelta.
 - Art. 18. L'Assemblea è costituita, funzione e delibera ai sensi di legge

Amministrazione

Art. 19. La società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione composto da tre a quindici amministratori, ovvero da un Amministratore Unico, i quali durano in carica per il periodo stabilito dall'Assemblea, nel rispetto dei limiti temporali di legge, sono rieleggibili ed assoggettati alle cause di ineleggibilità o decadenza degli articoli 2382 e 2390 del codice civile.

L'Assemblea, all'atto della nomina dell'organo amministrativo, può deliberare in ordine all'esclusione del divieto di concorrenza di cui al citato articolo 2390 del codice civile.

Spetta all'Assemblea determinare la forma di amministrazione unipersonale o collegiale, definire il numero degli amministratori e procedere alla nomina degli stessi.

Art. 20. Il Consiglio, qualora non vi abbia provveduto l'Assemblea, ovvero qualora venga meno per qualsiasi causa il Presidente nominato dalla stessa, sceglie e nomina tra i propri membri un Presidente, al quale spetta la rappresentanza della società.

Il Consiglio può eleggere un Vice Presidente, che sostituisce, con rappresentanza della società, il Presidente in caso di sua assenza o impedimento.

Il concreto esercizio del potere di rappresentanza da parte del Vice Presidente attesta di per sé l'assenza o l'impedimento del Presidente ed esonera i terzi da ogni accertamento o responsabilità al proposito.

Il Consiglio può, infine, nominare un Segretario anche estraneo al Consiglio stesso.

Art. 21. Il Consiglio si raduna tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario o ne facciano richiesta scritta un Amministratore Delegato o almeno due dei suoi membri.

La formalità di convocazione può essere espletata, su incarico del Presidente, da un Amministratore Delegato o dal Segretario del Consiglio.

In ogni caso, gli organi delegati riferiscono al Consiglio di Amministrazione e al Collegio Sindacale, almeno ogni sei mesi, sul generale andamento della gestione e sulla sua prevedibile evoluzione, nonché sulle operazioni di maggior rilievo per dimensioni o caratteristiche, effettuate dalla società e dalle sue eventuali controllate.

La riunione può essere indetta anche in luogo diverso da quello della sede sociale.

La convocazione è fatta con lettera raccomandata oppure telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica spedita almeno cinque giorni prima o, in caso di urgenza, con telegramma oppure telefax o messaggio di posta elettronica spedita almeno un giorno prima di quello fissato per l'adunanza a ciascun membro del Consiglio ed a ciascun sindaco effettivo.



Per la medesima convocazione possono essere utilizzati anche mezzi diversi tra quelli sopra elencati.

Il Consiglio di Amministrazione è presieduto dal Presidente del Consiglio o da altro membro dello stesso che, di volta in volta, venga designato dagli intervenuti.

Le adunanze del Consiglio possono tenersi per audioconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione ed intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi tali presupposti, il Consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il presidente della riunione e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

Art. 22. Per la validità della costituzione e delle deliberazioni del Consiglio è richiesta la presenza della maggioranza dei suoi membri in carica e, in difetto di convocazione, la presenza di tutti i suoi membri in carica e di tutti i membri del Collegio Sindacale.

Le deliberazioni sono prese con il voto favorevole della maggioranza dei presenti.

Le deliberazioni del Consiglio sono constatate da processo verbale, firmato dal presidente della riunione e dal segretario della medesima.

- **Art. 23.** Qualora per dimissioni o per altre cause venga a mancare la metà, in caso di numero pari, o più della metà, in caso di numero dispari, degli amministratori, si intende decaduto immediatamente l'intero Consiglio. Il Collegio Sindacale, al quale spetta fino alla ricostituzione dell'organo amministrativo la gestione ordinaria della società, provvede senza indugio a convocare l'Assemblea per la nomina del nuovo organo amministrativo.
- **Art. 24.** All'Amministratore Unico competono, tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società, con esclusione degli atti inderogabilmente riservati per legge all'assemblea.
- **Art. 25.** Al Consiglio di Amministrazione spettano tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società nonché ogni altra competenza riservata dalla legge o dalla statuto all'organo amministrativo.
- Art. 26. L'organo amministrativo ha la facoltà di adottare le deliberazioni concernenti la fusione e la scissione nei casi previsti dagli articoli 2505, 2505-bis, anche come richiamato dall'articolo 2506-ter, ultimo comma del codice civile, l'istituzione o la soppressione di sedi secondarie, l'indicazione di quali tra gli amministratori hanno la rappresentanza della società, la riduzione del capitale in caso di recesso del socio, gli adeguamenti dello statuto a disposizioni normative imperative, il trasferimento della sede sociale nel territorio nazionale e la riduzione del capitale qualora risulti perduto oltre un terzo del capitale sociale e la società abbia emesso azioni senza indicazione del valore nominale.

L'organo amministrativo è, altresì, competente a deliberare l'emissione di obbligazioni non convertibili e non dotate di warrant per la sottoscrizione di azioni della società.

Art. 27. Il Consiglio, salvo il disposto dell'articolo 2381 del codice civile:

a) può nominare un Comitato Esecutivo, qualora il Consiglio stesso sia composto da almeno sei membri, determinando il numero dei suoi componenti e delegare ad esso in tutto o in parte le proprie attribuzioni, salvo quelle riservate per legge al Consiglio; del Comitato Esecutivo, ove costituito, fanno parte di diritto -senza che ciò comporti aumento del numero dei suoi componenti -il Presidente del Consiglio e, l'Amministratore Delegato/gli Amministratori Delegati, se nominati.

In caso di dimissioni il Consiglio può completare il numero dei membri del Comitato Esecutivo con altri amministratori, fino ad integrarne il numero fissato.

Per la convocazione e la disciplina delle riunioni del Comitato Esecutivo valgono le disposizioni previste per il Consiglio. I componenti il Comitato Esecutivo durano in carica per il periodo del loro mandato di amministratori;

- b) può delegare ad uno o più dei suoi membri, anche con la qualifica di Amministratore Delegato, proprietà attribuzioni, in conformità al disposto dell'art. 2381 c.c.;
- c) può nominare un Direttore Generale ed uno o più Direttori, determinandone i poteri relativi, nonché deliberare la nomina di Procuratori per il compimento di singoli atti o categorie di atti;
- Art. 28. Quando la gestione della società viene affidata ad un Amministratore Unico, allo stesso spetta la rappresentanza della società

Quando la gestione della società viene affidata ad un Consiglio di Amministrazione la rappresentanza della società spetta, oltre che al Presidente ed al Vice Presidente, se nominato, anche agli Amministratori Delegati, in via tra loro disgiunta.

Art. 29. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni d'ufficio.

L'Assemblea può, inoltre, assegnare agli amministratori indennità o compensi di altra natura.

Collegio sindacale

Art. 30. Il Collegio Sindacale si compone di tre membri effettivi e di due supplenti, nominati e funzionanti ai sensi di legge.



Il Presidente del Collegio Sindacale è nominato dall'Assemblea.

Compiti, poteri, responsabilità e cause di ineleggibilità e decadenza dei Sindaci sono quelli previsti dalle disposizioni di legge applicabili.

Art. 31. Ai sindaci effettivi spetta il compenso stabilito dall'Assemblea.

Revisione legale dei conti

Art. 32. La revisione legale dei conti è esercitata, sussistendo le condizioni di legge e salvo ulteriori limitazioni inderogabili di legge, dal collegio sindacale.

L'Assemblea all'atto della nomina può comunque, anche in presenza delle condizioni di legge conferire l'incarico di revisione legale dei conti ad una società di revisione legale o a un revisore legale dei conti. Per la nomina, i compiti ed i poteri, le responsabilità si applicano le previsioni di legge applicabili.

Bilancio ed utili

Art. 33. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo redige il bilancio di esercizio a norma di legge.

- **Art. 34.** Gli utili netti risultanti dal bilancio, previa deduzione di una somma non inferiore al 5% (cinque per cento) per la riserva legale, fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, vengono attribuiti al capitale proporzionalmente, salvo che l'Assemblea deliberi speciali prelevamenti a favore di riserve straordinarie o per altra destinazione ovvero deliberi di mandarli in tutto od in parte all'esercizio successivo.
- **Art. 35.** Il Consiglio di Amministrazione può deliberare la distribuzione di acconti sui dividendi nei modi e nelle forme di legge.
- Art. 36. I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui diventano esigibili sono prescritti a favore della società.

Scioglimento e liquidazione

Art. 37. Addivenendosi, in qualunque tempo e per qualsiasi causa, allo scioglimento della società, l'Assemblea determina le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori, precisandone i poteri ed i compensi.

Disposizioni generali

Art. 38. Per tutto quanto non è previsto nel presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni di legge in materia.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à Maître Anna Pellegrino, notaire de résidence en Italie, demeurant professionellement à piazza della Repubblica 28, Milano, I-20124, Italie, et M. Andrea Canepa, demeurant professionnellement à via Mondadori 1, Segrate I-20090, Italie, chacun agissant sous signature individuelle, tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société.

En outre, Maître Pellegrino et M. Canepa, prénommés, chacun agissant individuellement, sont autorisés à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement à toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au 5, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. ROMANELLO, F. FRANZINA, A. CUSUMANO, J. DELVAUX.



 $En registr\'e \ a \ Luxembourg \ Actes \ Civils, le \ 17 \ novembre \ 2010, LAC/2010/50604: Recu soixante-quinze \ Euros \ (EUR\ 75.-).$

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 November 2010.

Référence de publication: 2010153789/343.

(100176986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Satalux, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139261/9.

(100159928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Satalux, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139262/9.

(100159929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

St Benoit Private Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.766.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 er Septembre 2010 que:

la Société Autonome de Révision S.C., ayant son siège social 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé Réviseur en remplacement de L ALLIANCE REVISION S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010139273/14.

(100159640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

F-Med S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 124.593.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit suisse SIST NEUTRA Sagl, ayant son siège social au Via Clemente Maraini, 39, CH-6900 Lugano (Suisse), inscrite au Registre de Commerce du canton du Tessin (Suisse), sous le numéro CH514.4.028.506-0,

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, Corporate Advisor, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme F-Med S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.593, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 du 27 avril 2007
- b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- g) qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.
- j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
- l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.
- n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annie SWETENHAM, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2010. Relation GRE/2010/3448. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139023/63.

(100159735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Euro Truck Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 8, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.241.

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.



A COMPARU:

La société Synergie SAS, société par actions simplifiée, société de droit française, avec siège social à F-52250 Longeau (France), route de Langres, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chaumont sous le numéro 500 105 986.

ici représentée par Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée EURO TRUCK SERVICES S.à.r.l. (la «Société») , société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg et un capital social de EUR 12.500, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 2 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 en date du 7 août 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 537 du 12 mars 2009.
 - qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a pris la résolution de transférer le siège social de la Société de la commune de Frisange au 8, allée de la Poudrerie, L-1899 Kockelscheuer, commune de Roeser.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article quatre des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer la date d'effet du transfert du siège de la société à la commune de Roeser à la date du présent acte.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. COLLOT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43297. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139015/50.

(100159597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

PDL Europe Senior 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.207.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139224/10.

(100159764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck